

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET LE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE VIELS MAISONS**

Par arrêté n° **15/2022** en date du **02/09/2022** la commune de Viels-Maisons a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur le projet d'élaboration du PLU, arrêté par le conseil municipal de Viels-Maisons le 17 janvier 2022 et le zonage des eaux pluviales de Viels-Maisons.

A cet effet, Monsieur **MENGIN Bernard**, a été désignée par le Tribunal administratif d'**AMIENS** comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Viels-Maisons pendant la durée de l'enquête, **du 24/09/2022 au 26/10/2022 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. **L'enquête publique sera close le 26/10/2022 à 12h00.**

L'évaluation environnementale se rapportant au projet de PLU peut être consultée dans le document n°1 « Rapport de présentation », annexé au dossier d'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Viels-Maisons et ou sur le site : [www.viels-maisons.fr](http://www.viels-maisons.fr)

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Viels-Maisons. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées via un registre numérique à l'adresse suivante : [contact@viels-maisons.fr](mailto:contact@viels-maisons.fr). Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Viels-Maisons dès la publication du présent arrêté.

**Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :**

- **le Samedi 24 septembre 2022 de 9h00 à 12h00**
- **le Vendredi 14 octobre 2022 de 14h00 à 17H00**
- **le Mercredi 26 octobre 2022 de 9h00 à 12H00**